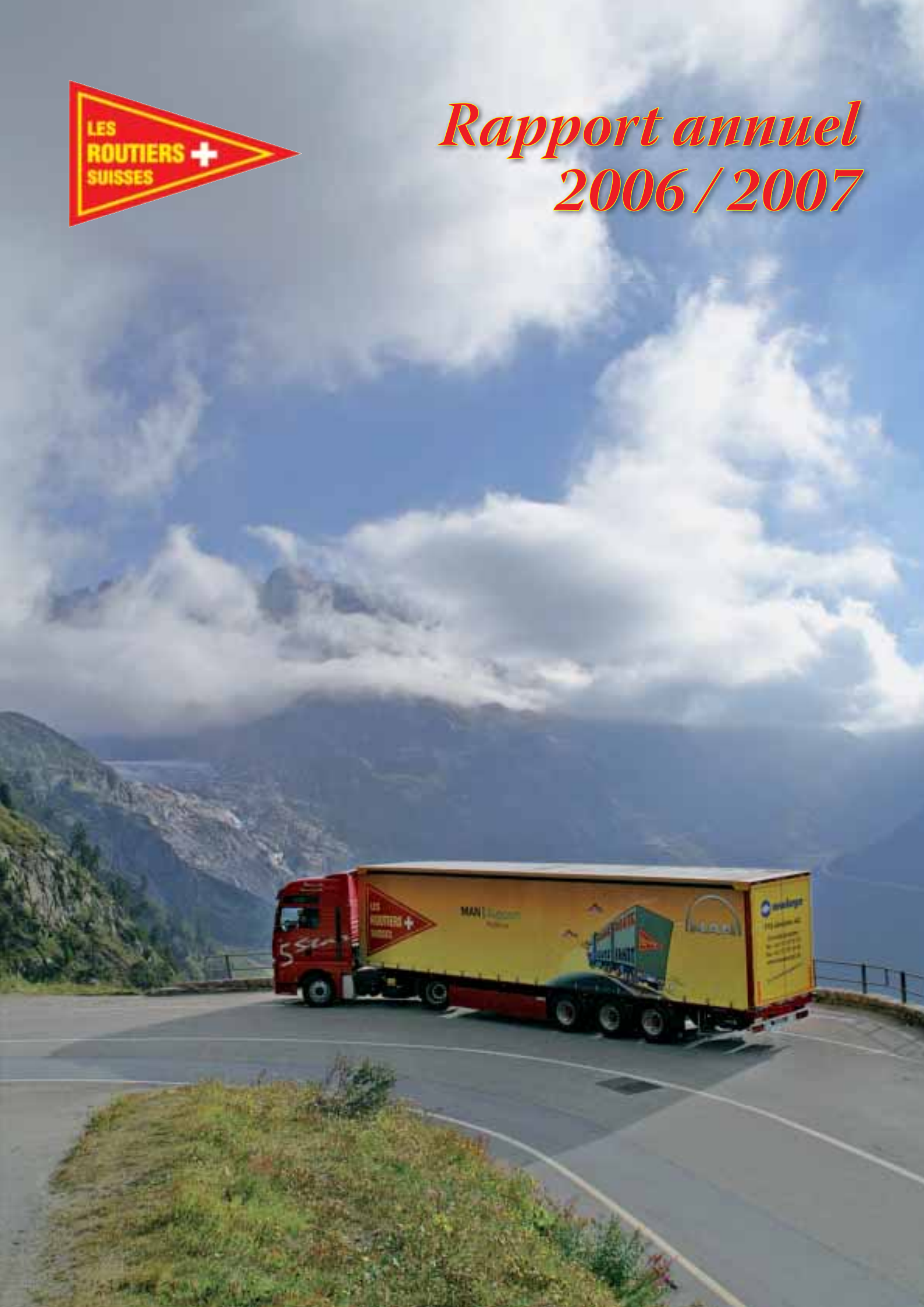




# *Rapport annuel 2006 / 2007*



# Point de vue du Président

---

## Pour des années plus belles

2007 fut une année de joie et de bonheur pour notre association qui a fêté malgré quelques turbulences un 50<sup>ème</sup> fastueux grâce à la compétence du comité exécutif, du bureau incorpore et de notre ami de longue date Max Perrenoud.



Un président central très heureux par le nombre de personnes présentes, par la visite de nos membres fondateurs, malgré leur grand âge et par toutes les personnes qui ont œuvré pour Les Routiers Suisses. 2007

est aussi une belle année suite à des âpres discussions avec nos partenaires et les entreprises. C'est grâce à cette collaboration que nous avons vu augmenter de manière considérable les membres au sein de notre association.

Grâce aux Routiers Suisses et à la détermination de notre secrétaire général que certaines personnes s'empresment quelquefois de mettre en doute ses compétences, notre grand succès a été d'entrer en matière avec les administrateurs de l'entreprise Friderici et de pouvoir récupérer le 2<sup>ème</sup> pilier pour tous les chauffeurs de cette entreprise.

En tant que président central j'essaye de toujours faire au plus près de ma conscience et de défendre les intérêt des chauffeurs. Je sais que la tâche n'est pas toujours facile et que certains membres ne m'approuvent pas toujours dans mes décisions.

Mais je pense que depuis ces six dernières années j'ai été avec mon comité et le bureau sur la voie de la sagesse. Les contacts que nous avons établis avec l'Astag, avec les assurances ainsi qu'avec nos différents partenaires nous prouvent que nous suivons le bon chemin.

Durant les deux années de mon mandat qui me restent, je ferai toujours un maximum pour que notre association soit florissante et revienne à la barre de plus de 15 000 membres, voire plus.

J'aimerais vous remercier pour la confiance et la gentillesse ainsi que pour l'amitié que vous me témoignez lors de nos rencontres.

Je vous transmets mes plus cordiales salutations et vous souhaite que ces prochaines années soient constructives et surtout sans trop de chicanes.

*Bernard Stähli*  
*Président central*

# Visions du Secrétaire général

## Mieux que prévu

Il y a quelques années, l'avenir de l'industrie des transports était plutôt sombre. A plusieurs reprises, le législateur a tenté d'apporter son soutien au rail, bloquant du même coup les investissements nécessaires au réseau routier. Mais le fameux transfert de la route au rail ne s'est toujours pas produit, et CFF Cargo annonce des



pertes de l'ordre de 190 millions de francs. Les entreprises de transports proposent de racheter CFF Cargo, lançant du même coup un pavé de taille dans la mare.

Il semblerait donc que le transfert de la route au rail ne soit pas aussi simple qu'on veut bien le croire. Une législation à caractère unilatéral et des subventions «à la pelle» ne sont apparemment pas suffisantes. Le transport par rail peut représenter une solution avantageuse, mais si le service n'est pas à la hauteur des attentes du client, celui-ci ne s'y intéressera pas.

Il en va tout autrement avec le transport routier. Nous offrons un service personnalisé, ponctuel et fiable. Un service de qualité a une certaine valeur et le client le sait bien. Qu'avons-nous que le chemin de fer n'est pas en mesure d'offrir? Nous faisons preuve de flexibilité et nous savons nous adapter aux besoins de la clientèle. C'est la raison pour laquelle une entreprise de transports doit être à la fois bien organisée et bien structurée. Et elle doit surtout pouvoir compter sur des collaborateurs qui sont motivés. L'entreprise qui possède ces deux atouts est vouée au succès. Apparemment, ces deux piliers font défaut au chemin de fer.

Au cours des dernières années, la motivation des chauffeurs s'est améliorée. Les excès relatifs aux horaires hebdomadaires sont moins nombreux que par le passé et les salaires ont été revus à la hausse. Suite à la disparition ou à la vente des entreprises «à problèmes», de nombreux chauffeurs ont eu l'occasion de pouvoir travailler dans une entreprise bien organisée. La puissance du camion, le nombre de cylindres cachés sous le capot et les feux supplémentaires installés sur le toit de la cabine n'ont rien à voir avec la satisfaction que le chauffeur peut retirer de son job. Une organisation du travail

efficace, le respect des lois et autres règlements, le plaisir du travail bien fait, un salaire raisonnable et un chef reconnaissant constituent les ingrédients nécessaires à une bonne ambiance de travail, tout en contribuant à la motivation du personnel.

Même si la situation économique n'est plus tout à fait ce qu'elle a été, nous espérons que les entreprises de transports sauront conserver ces valeurs.

A l'avenir, mise à part la situation économique, d'autres facteurs influenceront la vie quotidienne des chauffeurs de manière sensible. Il y a déjà longtemps que nous attendons une adaptation de l'OTR. Celle-ci devrait amener plus de flexibilité et une responsabilité accrue pour l'employeur. La Communauté européenne dispose déjà d'une telle réglementation. Mais nous devons encore patienter. Il y a maintenant une année que le tachygraphe numérique a été introduit. Certains de ces appareils sont peut-être un peu compliqués, mais dans l'ensemble, ils contribuent à une transparence accrue et à une diminution des distorsions liées à la concurrence. Il faudra certainement attendre trois ou quatre ans pour en percevoir tous les effets positifs.

Nous nous réjouissons de l'introduction des cours de perfectionnement obligatoires. En effet, nous souhaitons que les compétences d'un chauffeur puissent être assimilées à celles d'un spécialiste capable d'expliquer les finesses de son métier à ses clients, à son patron ou aux autorités. En d'autres termes, c'est l'image du professionnel de la route sérieux et compétent que nous voulons promouvoir, et non pas celle de certains théoriciens rassemblés autour de la «Stammtisch». Grâce à leur motivation, les premiers contribuent à améliorer l'image de marque de notre profession auprès du public.

Savoir, c'est pouvoir ou tout du moins avoir confiance en soi. N'oubliez pas que c'est vous qui êtes en mesure d'influencer la qualité de votre journée de travail.

Et que vous pouvez compter sur le soutien de votre association

*David Piras,  
secrétaire général*

Le transport par route est important. En effet, il n'existe pas d'autres moyens pour transporter vos marchandises de manière flexible, sûre et à moindres frais. Cependant, pour effectuer un transport sûr et de qualité, il faut de bons chauffeurs. L'association les Routiers Suisses a le devoir de défendre les intérêts des chauffeurs, car le métier de chauffeur doit être intéressant, satisfaisant et bien rémunéré. Nos membres doivent avoir du plaisir à faire leur travail et à l'accomplir de manière sûre et avec compétence. L'association se bat pour la cause de ses membres auprès des autorités et des mandants; de plus, elle cherche à les rendre plus compétitifs sur le marché. L'association est une plate-forme d'informations pour la profession.

Avec nos offres de formation continue et SWISS CAMION comme source d'information le chauffeur est toujours au goût du jour pour remplir les exigences de manière correcte. Nous nous efforçons toujours d'améliorer les conditions de travail, afin d'atteindre un certain niveau de satisfaction. Seul un chauffeur content fournit du travail de première classe. Notre engagement est utile pour garantir à long terme de bonnes offres dans la branche de transports vis-à-vis de l'économie, ainsi que le renforcement de toute l'économie et par conséquent l'assurance des places de travail. Les Routiers Suisses contribuent quotidiennement à la capacité de rendement de l'économie et de plus, un chauffeur satisfait améliore la capacité concurrentielle de ses clients.

Près de 15 000 membres des Routiers Suisses sont répartis en 38 sections régionales, qui offrent un programme annuel attractif dans divers centres d'activités techniques ou de détente. Puis à ceci vient s'ajouter un large éventail de cours de formation continue. La coordination et l'organisation de fêtes et manifestations nationales sont issues du secrétariat général à Echandens.

Avec les bouleversement à venir dans le domaine du transport, il sera de plus en plus utile que l'intérêt des chauffeurs soit défendu par une association de poids. Les Routiers Suisses se battent pour la cause des chauffeurs professionnels et la mise en place de transports routiers en accord avec la société.

## Composition des membres

### Membres actifs



Sont admis comme membres actifs les personnes gagnant leur vie en conduisant des véhicules utilitaires. Il est sans importance à quelle catégorie de poids les véhicules appartiennent ou s'ils sont utilisés pour le transport de marchandises ou de voyageurs.



Dans cette catégorie se trouvent les chauffeurs qui conduisent leur propre véhicule et supportant eux-mêmes les risques des affaires. Il y a dans cette catégorie des indépendants et aussi des chauffeurs sous contrat.

Les membres de cette catégorie profitent d'une couverture d'assurance de défense juridique adaptée tout spécialement à leurs besoins ainsi que d'autres services.

### Membres passifs



Les relais sont des membres passifs importants. En tant que membre relais sont admis les hôtels, les auberges et les restaurants. Les relais se distinguent par un accueil particulier des chauffeurs et ils reçoivent en contre-partie l'enseigne relais. Celui-ci ne jouit pas seulement d'une grande valeur auprès des chauffeurs professionnels mais également des autres personnes.



Sont admis comme membres commerçants, les personnes ou les entreprises proches du domaine de notre profession et qui adhèrent comme sympathisants à notre association.



Les sympathisants de notre association en dehors du monde des Routiers Suisses peuvent adhérer en tant que membre ami. Ils peuvent également profiter de nos offres avantageuses.

## Structure de l'association

L'association se compose de 38 sections, qui ont leurs propres comités et organes. Les sections sont autonomes, mais leurs statuts doivent concorder avec celles de l'association. Les membres sont répartis dans les sections en fonction du lieu d'habitation. Les sections facturent une cotisation facultative utilisée pour financer leurs activités.

Elles fonctionnent comme lien entre le membre et l'association, afin d'apporter des propositions et des idées. Par ailleurs, elles doivent également influencer et inciter le développement de l'association.

L'organe suprême de l'association est l'Assemblée des délégués. Les délégués sont désignés par les sections. L'Assemblée des délégués a comme tâches: d'élire les membres du comité exécutif et des diverses commissions, d'établir les statuts de l'association, de contrôler la marche des affaires et de fixer le montant des cotisations.

En plus de la tâche de surveillance, il lui appartient de donner décharge aux organes subordonnés.

L'Assemblée des délégués a lieu tous les deux ans.

Le comité central est composé d'un représentant de chaque section, du comité exécutif et des présidents de commissions.

Le comité central a le plus grand pouvoir décisionnel de l'association. Il doit se réunir au moins deux fois par année.

Le comité exécutif dirige et surveille les activités de l'association. Il est composé de cinq membres, parmi lesquels sont élus un président et un vice-président. Il se réunit fréquemment et règle avec le secrétaire général les affaires courantes.

La commission de gestion contrôle les comptes de l'association et les activités du secrétariat général et du comité exécutif.



En plus de la commission de gestion, un organe de contrôle est désigné par l'Assemblée des délégués pour vérifier la tenue des livres.

La commission de formation et de circulation a comme tâches de soutenir et promouvoir la formation continue des chauffeurs professionnels.

Le secrétariat général s'occupe des affaires courantes de l'association.

En plus des sections, plusieurs postes fixes occupent des collaborateurs pour renseigner les membres sur divers sujets. Tous les collaborateurs du secrétariat général comprennent la langue allemande et française.

## Organigramme 2006/2007

### Comité exécutif

Bernard Stähli	président central
Peter Berger	vice-président
Yvan Roulin	
Markus Odermatt	
Hanspeter Jakob	

### Commission de la formation professionnelle

Christian Kündig	président
Reto Derungs	
André Frossard	
Susanne Gobet-Rothenbühler	
Martin Steffen	
Thomas Schöni	

### Commission de gestion

Yves Wüthrich	président
Oscar Dubosson	
Sepp Enz	
Vinzenz Gangl	
François Oberson	

### Secrétariat général (état au 31.12.2007)

David Piras	secrétaire général
Hanspeter Steiner	rédacteur en chef
Marina Gjorgjievski	finances, assurances
Sepp Bamert	conseils aux membres
Aline Contesse	protection juridique
Walter Marti	formation professionnelle
Emmanuel Neuhaus	rédacteur
Ruth Piras	formation professionnelle
Marylaure Volery	comptabilité
Katharina Wyrtsch	formation professionnelle

## Activités de l'association

Voici les principales tâches de l'association: conseils donnés aux membres, politique des transports, cours de perfectionnement et amélioration des conditions de travail. Au cours de ces deux dernières années, les conseils donnés aux membres ont bénéficié d'une amélioration sensible.

## Conseils donnés aux membres

Dans ce domaine, nous faisons également appel aux compétences des assurances de protection juridique CAP et DAS. Lorsque le membre concerné bénéficie d'une assurance de protection juridique, nous transmettons les cas les plus délicats à cette dernière.

Environ un tiers des cas soumis aux services d'une assurance de protection juridique concernent des accidents, et un autre tiers des amendes. Il est à relever qu'au cours des dernières années, le nombre de cas ayant trait à des accidents et à des amendes est en baisse, alors que ceux liés au droit du travail et aux dommages causés par les chauffeurs sont en hausse. Après avoir enregistré une série de problèmes liés à la RPLP en 2004, aucun cas de ce type n'a été signalé en 2007. Il semblerait que l'engagement dont on fait preuve nos assurances de protection juridique et nos interventions auprès de la Direction générale des douanes aient porté leurs fruits.

Depuis que nous analysons les cas soumis par nos membres de manière encore plus intensive, on comprend mieux où le bât blesse dans la profession. La plupart des cas qu'on nous soumet concernent des accidents, des amendes et des problèmes liés aux rapports de travail. L'année dernière, ce sont plus de 3000 demandes qui nous sont parvenues.

Les chiffres démontrent que les problèmes liés à la durée du travail, au salaire et aux conditions de travail sont les plus fréquents. Donc, en d'autres termes, l'économie

et le marché du travail nous causent plus de soucis que la politique des transports. L'introduction de la convention nationale, élaborée en collaboration avec l'Astag, et de ses compléments régionaux, a permis de clarifier la situation. Nous allons apporter notre soutien aux sections afin qu'elles mettent sur pied d'autres compléments régionaux, indispensables à l'application de la convention nationale. A noter également que nous allons encore intensifier les contacts que nous avons déjà avec le Département de l'économie et avec le Secrétariat d'Etat à l'économie.

Au cours des dernières années, nous avons assisté à une diminution constante des accidents et des problèmes de circulation. Tout comme la police, les chauffeurs ont beaucoup appris dans ce domaine. Le nombre des dénonciations injustifiées a lui aussi diminué. Et les chauffeurs font en sorte de ne pas se faire dénoncer. Il ressort d'un rapport du bpa que les autres usagers de la route sont le plus souvent responsables dans les accidents impliquant un poids lourd ... A l'avenir, nous devons continuer à montrer que nous sommes des professionnels et qu'à ce titre, nous savons être tolérants vis-à-vis des usagers de la route les plus faibles. C'est en faisant preuve de prudence et de patience que nous contribuerons à rendre la route encore plus sûre.

C'est à nous tous qu'il revient de «ramener dans le droit chemin» ceux qui nous suivent de trop près, qui se livrent à des «courses d'éléphants», qui roulent avec les rideaux tirés ou qui envoient des SMS en roulant. Car n'oublions pas que c'est le comportement de ces quelques irréductibles qui ternit le blason de toute la profession.

## SWISS CAMION

A l'avenir, le magazine SWISS CAMION accordera encore plus d'importance aux informations spécifiques liées à la profession. Complétant les articles consacrés aux aspects techniques des véhicules, les informations relatives à l'exercice de la profession prendront encore plus d'ampleur. Le chapitre consacré aux cours de perfectionnement sera lui aussi développé. Le layout de notre magazine, qui compte entre 40 et 48 pages, parfois même 56 pages, a été remodelé et modernisé l'hiver dernier. Nous avons pu constater que cette revue était bien connue et appréciée sur le marché. Nous allons tenter de la proposer aux kiosques des plus grandes stations-services du pays.

## Perfectionnement

En 2007, plus de 2200 chauffeurs ont participé à nos cours de sécurité routière. Pour l'année 2008, on devrait atteindre largement plus de 3000 participants. Pour l'instant, ces cours, qui sont pris en compte pour le perfectionnement obligatoire des chauffeurs, ne coûtent rien aux participants. Les dates de ces cours sont publiées dans SWISS CAMION et sur Internet.

Au cours de ces dernières années, nous avons formé un groupe d'instructeurs bénéficiant des meilleures compétences en matière de connaissances techniques, de méthodologie et de didactique. Ce sont des professionnels qui ont du plaisir à transmettre leurs connaissances et qui connaissent bien les problèmes que les chauffeurs rencontrent tous les jours sur la route.

Les cours de perfectionnement font désormais partie de notre stratégie de base. En effet, c'est en renforçant les compétences professionnelles et personnelles des chauffeurs que l'on contribue à améliorer leurs prestations et leur comportement vis-à-vis des clients, des supérieurs et des autorités. C'est aussi le meilleur moyen de redorer le blason de la profession, et par la même occasion d'exercer une influence positive sur les conditions de travail.

Contribuer au perfectionnement des professionnels de la route est une chose, élever le niveau des exigences pour accéder à la profession en est une autre. Il faudra désormais faire preuve de capacités professionnelles plus élevées pour réussir un examen qui sera plus approfondi. Celui qui veut devenir chauffeur devra se demander s'il est vraiment fait pour ce métier et s'il considère que son futur salaire est à la hauteur de l'effort qu'il devra fournir pour atteindre son objectif. Comme cet effort sera plus important, les employeurs auront tout intérêt à faire en sorte de garder leurs chauffeurs. Jusqu'à présent, de nombreux bons éléments ont quitté l'industrie des transports à cause des conditions de travail qui régnaient dans la branche. Désormais, il ne sera plus aussi simple de remplacer ce personnel.

Le but ne consiste pas à mettre en place des critères de sélection trop exigeants. Il s'agit simplement de trouver des personnes bien formées qui aiment leur métier et qui ont du plaisir à faire leur travail. On ne peut pas se permettre d'apprendre en faisant de la casse et en causant des accidents. La formation et le perfectionnement constituent la seule méthode judicieuse pour parvenir à atteindre cet objectif.

## Offres dans le domaine des assurances

Depuis que nous avons repris en main les tâches liées à la collaboration avec les assurances (en 2007), nous sommes en mesure de proposer des offres encore plus intéressantes à nos membres. Désormais, cette collaboration se concentre sur la compagnie d'assurances Allianz et sur le groupe Helsana. Nos membres, qui font désormais partie des «clients VIP» de ces deux sociétés, bénéficient de primes d'assurances très avantageuses.

Notre partenariat avec la compagnie Allianz est une véritable réussite, comme en témoignent les 4500 polices d'assurances établies aux noms des membres des Routiers Suisses. Les primes sont avantageuses et le règlement des sinistres peut être qualifié de sérieux. La société Allianz a également pu constater que les chauffeurs étaient des assurés nettement plus sûrs dans le

trafic que les autres preneurs d'assurance. Cette compagnie garantit donc des primes avantageuses et des rabais pour les chauffeurs. Nous avons rediscuté des conditions avec le groupe Helsana et nous avons obtenu les mêmes avantages qu'auprès des sociétés Sansan, Avanex et Progres. En traitant directement avec Helsana, nous avons certes plus de travail, mais ces frais sont compensés par la suppression de la commission versée précédemment au courtier.

## Politique

La Suisse a toujours et encore de la peine à se mettre au diapason des dispositions prévues par la réglementation européenne. L'industrie suisse des transports est très active au-delà de nos frontières, ce qui n'empêche pas le Conseil fédéral de repousser l'adaptation de l'OTR. Il faut cependant savoir que nous ne pouvons pas nous permettre de conserver des différences trop importantes par rapport à la législation européenne. Nous espérons donc que ces adaptations se feront prochainement.

La RPLP a été augmentée, contrairement à ce que nous souhaitions. Certaines entreprises de transports ont fait opposition à cette nouvelle augmentation.

Les premiers effets positifs de la licence commencent à se faire sentir sur le marché des transports. Certaines entreprises peu sérieuses ont pu être éliminées par ce biais, même si ce document doit rarement être présenté sur la route.

Le boom de l'économie a quelque peu fait oublier les soucis liés à la RPLP, au prix des carburants et à la pression des tarifs. Au cours des deux dernières années, les salaires ont augmenté. Mais si l'on observe les courbes de la Bourse, on s'aperçoit que cette embellie ne devrait pas durer et que la vie va de nouveau être plus dure. Les années des grandes restructurations liées à l'introduction de la RPLP sont certes passées, mais il faut savoir que certaines entreprises ne survivront pas au contexte économique plus rude des prochaines années.

En Suisse, des projets d'envergure sont en phase de préparation dans le domaine des infrastructures routières (comme l'élargissement de l'autoroute A1 entre Berne et Zurich, par exemple). Contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays d'Europe, les citoyens, les autorités et les associations de protection de la nature ont la possibilité de faire opposition à ces projets. La Suisse est un petit pays dans lequel la propriété d'un terrain accorde certains droits très importants.

## Prix du diesel

Les Français ont fait grève il y a huit ans et les italiens l'année dernière, sans grands résultats. Les pays producteurs de pétrole se réjouissent de voir les prix flamber, tout comme l'Etat, qui a tout à y gagner. Et ce n'est pas demain la veille que nous allons pouvoir bénéficier

d'un appui politique visant à faire baisser les taxes sur les carburants. Il est donc important que les entreprises de transports répercutent l'augmentation du prix du carburant sur leurs clients. Et c'est à nous de veiller à ce que les salaires des chauffeurs ne soient pas mis sous pression par les transporteurs qui ne répercutent pas ces augmentations de frais sur leurs clients. A long terme, nous espérons que les constructeurs seront bientôt en mesure de produire des véhicules capables de fonctionner au moyen de sources d'énergie alternatives. Peu importe que les camions roulent au diesel, à l'eau ou à n'importe quelle autre source d'énergie. L'important étant qu'un chauffeur soit toujours indispensable derrière son volant.

## Conditions de travail

La convention nationale élaborée en collaboration avec l'Astag, qui fixe les bases du contrat de travail, est entrée en vigueur le 1.1.2006. Des compléments régionaux sont nécessaires pour régler les salaires et des détails d'ordre local. Une convention de ce type existe déjà dans les cantons suivants:

- Berne
- Vaud
- Lucerne, Obwald, Nidwald, Zoug
- Zurich

Dans les régions qui disposent déjà d'une telle convention, les problèmes liés au droit du travail peuvent être réglés de manière beaucoup plus simple et plus expéditive. Suite aux interventions du syndicat UNIA, l'Astag a temporairement bloqué les négociations, qui ont cependant repris dans différentes régions depuis quelques mois.

## Objectifs

A l'avenir, avec l'appui des sections, nous voulons continuer à tout mettre en œuvre pour que vous ayez du plaisir à exercer votre métier. Certains projets de longue haleine arrivent maintenant en phase de réalisation, comme par exemple les conventions établies en collaboration avec l'Astag, qui améliorent les conditions de travail au sein de toute la branche. Les cours de perfectionnement sont quant à eux synonymes de compétences et de connaissances professionnelles supplémentaires.

Comme vous serez toujours au centre de nos préoccupations, vous pouvez regarder l'avenir en toute confiance!

# Honneurs jubilé de 25 ans

## 2006

### Aargau

Barbey Victor  
Berz Paul  
Bracher Willy  
Dirren Hermann  
Götsch Markus  
Isch Hansruedi  
Kaufmann Leo  
Kaufmann Martin  
Lüscher Max  
Merz Walter  
Müller Jost  
Rappo Otto  
Rhiner Urs  
Rothacher Dieter  
Schneegg Walter  
Steinmann Hans  
Wintermantel Kurt  
Woodtli Daniel  
Woodtli Otto

### Beider Basel

Froessler Mari  
Gaberell Michel  
Keilwerth Rolf  
Mohn Urs  
Weber Marcel  
Wenger Thomas

### Bern

Allenbach Arthur  
Burri Andreas  
Clare Jun. Peter  
Geisser Marcel  
Gerber Hanspeter  
Gilgen Otto  
Hanhart Roland  
Jaggi Kurt  
Keller Hans  
Kissling Markus  
Lengacher Manfred  
Locher Walter  
Schneider Daniel  
Siegenthaler Wolfgang  
Widmer Christian  
Wytenbach Andreas  
Zimmermann Walter  
Ziswiler Beat

### Bienne-Seeland

Daumüller Roger  
Dreyer Robert  
Egger Martin  
Habegger Fritz  
Häni Hans  
Hofer Max  
Hofmann Fritz  
Johanovits George  
Josephides Daniel  
Münger Werner  
Schöni Rolf  
von Aesch Suzanne

### La Broye

Blanc Paul  
Chappuis Alain  
Cornamusaz Marcel  
Meyer Joseph  
Peclat André  
Ruedi Olivier

### Fribourg

Blaser Jakob  
Gross Peter  
Habegger Bernhard  
Huber Anton

Limat Pascal  
Wenker Jean  
Zwahlen Reinhart

### Genève

Jaquet Jean-Luc  
Luethi Werner  
Vaucher-de-la-Croix Alcide

### Glarus

Baldassin Renzo  
Beglinger Jakob  
Ebnöther Engelbert  
Gmür Siegfried  
Gmür Walter  
Hinterseer Heinz  
Hunold Karl  
Jenni Hanspeter  
Mathis Christian  
Rüegg Franz  
Schmid Benedikt  
Zimmermann Thomas

### Graubünden

Berger Remo  
Dupont Birgit  
Frunz Stefan  
Gadient Florian  
Niedermann Urs  
Thomann Otto

### Lausanne-Riviera

Blanc Alain  
Comte Gérald  
Maillard Claude  
Ogay Jean-Jacques

### Luzern

Bucher Ernst  
Duss Ernst  
Hofmann Peter  
Hofstetter Josef  
Kumschick Erwin  
Odermatt Urs  
Schmid Walter  
Schurtenberger Anton  
Sidler Urs  
Wüst André

### Morges-La-Côte

Barmaverain Christian  
Baudin Serge  
Blanchet Paul  
Bosson Gérald  
Defferrard Georges  
Ischi Pierre-Alain  
Kiener Jean-Pierre  
Stucki Alain  
Tschalär Patrick

### Neuchâtel

Barben Pierre-André  
Cachelin Francis  
Coutaz Patrick  
Droz Philippe  
Flückiger Yvette  
Fritschi Olivier  
Grimm Roland  
Iseli Thierry  
Montandon Josiane  
Nobs Peter  
Pellaton Jean-Bernard  
Steiner René  
Tschantz Francis

### Nord Vaudois

Gacon Robert  
Gasser Rupert  
Oulevay Philippe  
Ray Michel

### Oberwallis

Domig Reinhard  
Eggel Josef

### Obwalden

Abächerli Fredy  
Frank Mathilda  
Gafner Markus  
Isenegger Erwin  
Spichtig Otti  
Teuscher Jakob

### Säntis

Bernhardsgrütter Walter  
Brunner Hans  
Bühler Peter  
Erne Walter  
Eugster Hans  
Geissberger Walter  
Grässli Christian  
Grob Gallus  
Haag Bruno  
Haudenschild Rudolf  
Kielholz Helene  
Knaus Felix  
Scherrer Armin  
Schläpfer Eduard  
Schmid René  
Stebler René  
Weber jun. Alfred

### Solothurn

Hagmann Stefan  
Häner Otto  
Müller Andreas  
Nerlich Heinz  
Ruf Peter  
Ryf Christian  
Wicky Josef

### Schwyz

Amrein Beat  
Amrein Josef  
Annen Walter  
Curiger Gertrud  
Föhn Stefan  
Israng Marcel  
Kündig Christian  
Lüönd Josef  
Lüönd Martin  
Schuler Arthur  
Zwysig Guido

### Tessin

Cerboni Joe  
Luraschi Luca  
Meiza Dario  
Rinaldi Giampiero

### Uri

Arnold Werner

### Valais-Plaine du Rhône

Buthey Nestor  
Elsasser Pierre  
Gillioz Christian  
Théodoloz Jean-Michel  
Varone Charly

### Vieux Comté

Aeby Jean  
Defferrard Jean-Marie  
Frossard André  
Gaillard Bernard  
Glauser Albert  
Monney Bertrand  
Nissille Christian  
Pasche Jean-Marc  
Pastore Michel  
Schneiter Laurent

### Zug

Bitzi Josef  
Hausheer Franz  
Hediger Guido  
Hürlimann Xaver  
Iten Josef  
Schildknecht Gerold

### Zürich

Beeler Werner  
Casagrande Oliviero  
Chopard René-Charles  
Ebnöther Bruno  
Frei René  
Graber Rolf  
Knoblauch Rudolf  
Kramer Ernst  
Krebs Alfred  
Scherrer Rolf  
Schumacher Brigitte  
Speck Jürg  
Thalmer Georges  
Wäpse Ernst

### Nidwalden

Achermann Bruno  
Emmenegger Alfred  
Limacher Ruedi  
Mathis Ernst  
Odermatt-Gander Alois  
Zwysig Josef

### St. Galler Oberl.-Rheintal

Arnold Paul  
Grässli Hans  
Hasler Paul  
Lippuner Walter  
Nigg Bernhard  
Reichert Armin  
Zaugg Christian

### Jura

Baume Jean-Paul  
Castelli Claude  
Charmillot Willy  
Glauser Roland  
Holzer Jean-Claude  
Ledermann Jean-Daniel  
Nikles Bice  
Pretat Jean-Marie  
Voumard Serge  
Wyss Heinz

### Berner Oberland

Abegglen Peter  
Affolter Fritz  
Bähler-Krenger Helene  
Baumann Hans  
Berger Martin  
Bühler Gottfried  
Bühler Hanspeter  
Duff Marcel  
Eggen Christian

# Honneurs jubilé de 25 ans

Fahrni Fritz  
Gerber Daniel  
Gerber Edgar  
Giger Fritz  
Gurtner Ivan  
Heger Paul  
Klötzli Rudolf  
Krebs Urs  
Meyer Albert  
Oesch Martin  
Oswald Susi  
Plattner Andreas  
Reust Hanni  
Rüegsegger Oskar  
Rufener-Schütz Christian  
Schneiter Hans  
Schwendimann Hans  
Stauffer Daniel  
Von Kaenel Hanspeter  
Zingg Beatrice

## Alpes Vaudoises-Chablais

Boudry Didier  
Combremont Guy  
Hählen Gabrielle  
Huber Bertrand  
Mottier Olivier  
Pernet Jean-Luc  
Rossire Jean-Daniel

## Thurgau

Bänziger Walter  
Bodenmann Hansruedi  
Ehrensberger Karl  
Fischer Kurt  
Giger Marcel  
Hubacher Peter  
Müller Hans  
Müller Kurt  
Roth René  
Tschäppeler Jürg  
Weber Werner  
Wehrli Heinz

## Dents-du-Midi

Marietan Raphaël  
Mösching Silvain  
Udressy Henri-Joël

## Simmental-Saanenland

Burgener Hans  
Schwizgebel Gérard  
Schwizgebel Jean-Cl.  
Von Grünigen Heinrich

## Schaffhausen

Breitenmoser Andreas  
Straub Walter  
Wiesli Kurt

## Zürich-Oberland

Arm Peter  
Bättig Marcel  
Braun Ueli  
Hess Brigitta  
Lüber Hanspeter  
Müller Hanspeter  
Oberholzer Bruno  
Waldburger Bruno

## Belchen-Baselbiet

Luttringer René  
Rudin Andreas  
Straumann Alex

## Emmental/Oberaargau

Andermatt Beat  
Bähler Peter  
Bähler Urs  
Boss Robert  
Heiniger Andreas  
Kunz Peter  
Rüfenacht Walter  
Schaffer Markus  
Wiedmer Fritz  
Wüthrich Walter

## 2007

### Aargau

Baumann Rudolf  
Baumann Urs  
Bircher Rolf  
Brugger Hugo  
Eberhard Rudolf  
Fässler Urs  
Gammeter Harry  
Giezendanner Ulrich  
Hasler Walter  
Heuberger Karl-Heinz  
Hunziker Gotthold  
Jeanneret Roland Denis  
Jegerlehner Jun. Robi  
Küng Peter  
Lang Beat  
Löffel Hans  
Meier Peter  
Meier Walter  
Müller Hans  
Oppliger Beat  
Ott Gerhard  
Piani Romano  
Sandmeier Adolf  
Strobel Friedrich  
Wenger Marianne  
Widmer Guido

### Beider Basel

Düblin Mario  
Peter Bruno  
Renz Nina  
Ris Charles  
Schoohf Karl Ewald  
Sommerhalder René  
Wanzenried Toni  
Wisler Hildegard  
Zanini Eduard

### Bern

Aebischer Rolf  
Bähler Peter  
Bigler Rudolf  
Frei Käthi und Guido  
Gruber Jörg  
Guggisberg Beat  
Hänni Martin  
Herren Walter  
Joss Peter  
Kaiser Bruno  
Krähenbühl Doris  
Kramer Elisabeth  
Kunz Hans  
Läderach Anton  
Leibundgut Markus  
Lerch Urs  
Maurer Erwin  
Mischler Hans-Rudolf  
Moser Heinz

Schüpbach Heinz  
Sterchi Hans  
von Niederhäusern Ulrich

### Bienne-Seeland

Anliker Rudolf  
Arn Erwin  
Bigler Peter  
Jampen Fredy  
Kramer Markus  
Küng Walter  
Minder Ulrich  
Moret Heinz  
Möri Rudolf  
Morros Juan  
Perrenoud Max  
Rast Louise  
Roth Walter  
Schwitz Bruno

### La Broye

Decorges Gilbert  
Lottaz Jean-Luc  
Maillard Daniel  
Mota Rito Manuel  
Sansonnens Bernard  
Von Grünigen Daniel

### Fribourg

Aeby Gérard  
Baechler Michel  
Blaser Eric  
Gaberell Willy  
Jeannet Beat  
Jungo Armin  
Knuchel Herbert  
Kramer Hanspeter  
Ruffieux Charles  
Schorro Guido  
Walther Klaus  
Zosso Michel

### Genève

Brouty Olivier  
Chevalley Pierre-Louis  
Gascon Pierre-André  
Kneubühl Stéphane  
Schmoutz Manfred  
Vout Serge  
Dürst Marcel  
Holdener Pius  
Jud Bernhard  
Steiner Albert

### Graubünden

Barandun Paul  
Battaglia Stefan  
Heil Reto  
Marti Buchli Daniel  
Rothlin Hansjörg

### Lausanne-Riviera

Gerber Fritz  
Lehmann Frank  
Nicolet Daniel  
Rosset Jean-Claude  
Stauffer Jean-Pierre  
Vincent Pierre-André  
Zwahlen Irène

### Luzern

Amrein Roland  
Amstad Jost  
Bucher Theo  
Christen Paul  
Furrer-Wüthrich Familie

Güttinger Heidi  
Imbach Logistik A.G.  
Keller Alois  
Lustenberger Hans-Ueli  
Marti Jürg René  
Schorno Richard  
Stalder Toni  
Stirnemann Moritz  
Stirnemann Moritz

### Morges-La-Côte

Baumgartner Michel  
Cotting Philippe  
Cugny Roland  
Goy Claude-Bernard  
Reymermier Norbert

### Neuchâtel

Bécher René  
Bron Daniel  
Collomb Daniel  
Cuhe Claude-André  
Croidevaux Alain  
Gendre Louis  
Maurer Thomas  
Perret-Gentil Jean-Jacques  
Zwahlen Pierre-Alain

### Nord Vaudois

Anselmo René  
Corboz Jean-Paul  
D'Epagnier Gilbert  
Devaud Pierre  
Eustache Raymond  
Huber Jean-Rudolph  
Reichenbach William  
Siozawa Iraci Midori

### Oberwallis

Borter Reinhard  
Jentsch Paul  
Pfamatter Charli  
Schmidhalter Felix  
Anderhalden Kurt  
Enz Josef  
Gasser Walter  
Kaiser Walter  
Lienammer Heinz  
Mathis Roland  
Müller Guido  
Odermatt Hans  
Omlin Ernst  
Riebli Meinrad  
Sigrist Albert  
Von Weissenfluh Anton

### Säntis

Aerne Peter  
Bleiker Walter  
Eigenmann Andreas  
Fiechter Martin  
Gemperli Richart  
Graf Werner  
Haag Jakob  
Habermacher André  
Hafner Josef  
Hildebrand Hansrudolf  
Hochreutener Andreas  
Koller Felix  
Krieg Kurt  
Liechti Markus  
Mauchle Armin  
Niederer Bruno  
Pfändler Paul  
Preisig Werner  
Reichlin Anton

# Honneurs jubilé de 25 et 50 ans

Rhyner Paul  
Roth Ernst  
Sonderegger René  
Stucki Bruno

## Solothurn

Aebi Roland  
Mühlethaler Gerhard  
Reinhardt Markus  
Rubin Robert  
Schaad Walter

## Schwyz

Amgwerd Paul  
Annen Peter  
Betschart Robert  
Hubli Walter  
Nauer Rudolf  
Ott Josef  
Reichlin Walter  
Rohrer Alois  
Steiner Franz  
Ulrich Bruno

## Tessin

Alberti Josef  
Bassi Gustavo  
Devittori Luigi  
Menegalli Ilvano  
Rohrer Erwin

## Uri

Baumann Franz  
Gisler André  
Herger Anton  
Inderkum Hans  
Zraggen Urs

## Valais-Plaine du Rhône

Ballestraz Jean-Mary  
Boulnoix Pascal  
Constantin Renée  
Déléze Charles-André  
Dessibourg André  
Germanier André  
Max Pierre-Michel  
Perruchoud Rémy  
Rossier Eddy  
Voefray Marco

## Vieux Comté

Aeberhard Jean  
Barras Jacques  
Bussard Dominique  
Dunand Pascal  
Golliard Christian  
Grivel Serge  
Limat Francis  
Lützelshwab Philippe  
Michoud Bernard  
Monnard Claude  
Risse Georges  
Roch Joseph  
Schafer Philippe

## Zug

Fischlin Ernst  
Lüber Walter  
Michel Hans  
Muntwyler Bruno  
Nietlisbach Franz

## Zürich

Bachmann Werner  
Bernhard Sonja  
Bohler Bruno  
Burkhard Ueli  
Frei Walter  
Fritsch Bernhard  
Huber Mario  
Krüsi Peter  
Megert Eduard  
Montag René  
Neithardt Beat  
Sula Remzi  
Vögele Hugo  
Voney Daniel  
Wipf Hanspeter  
Zortea Bruno

## Nidwalden

Barmettler Ernst  
Christen Heinz  
Hurschler Hanspeter  
von Burg Wolfgang  
Walker Josef

## St. Galler Oberl.-Rheintal

Frei Hans

## Jura

Bapst Henri  
Béguelin André  
Berlincourt Jean-Pierre  
Brügger Rudolf  
Harsch Olivier  
Hirschi Marcel  
Steiner Claude  
Tauran André-Alexis

## Berner Oberland

Bähler Rudolf  
Brunner Robert  
Cicco Ottaviano  
Egger Fritz  
Gasser Paul  
Gyger Hans  
Jörg Peter  
Kohler Hans  
Krähenbühl Erich  
Kropf Hansruedi  
Leuenberger Hans  
Mühlheim Thomas  
Mürner Stefan  
Nyffeler Peter  
Rähm Rudolf  
Stoller Fritz  
Studer Willi  
Tissot Georges  
Trüssel-Hey Fritz  
Urfer Martin  
Zingrich Paul

## Alpes Vaudoises-Chablais

Jaquillard André  
Lenoir Jean-Albert  
Michel Jean-Claude  
Nicolier Pierre-André  
Paschoud Bernard  
Pilet Denis  
Sauthier Stéphane  
Yersin Claude-André

## Thurgau

Dönni Josef  
Eugster Markus  
Forrer Peter  
Fuchs René  
Geiges Roland  
Germann Ernst  
Holinger Kurt  
Langone Raffaele  
Looser Werner  
Marty Meinrad  
Neuenschwander Roland  
Roth Fritz  
Schönbächler Hermann  
Specker August  
Walser Otto A.  
Wüthrich Marcel

## Dents-du-Midi

Bürki Fritz  
Donnet Francois  
Grept Gilbert

## Simmental-Saanenland

Bach Ernst  
Buchs Adrian  
Eberhard Niklaus  
Ginggen Beat  
Hirschi Hansueli  
Jungen Walter  
Knutti Daniel

## Schaffhausen

Heiniger Ernst  
Wiedmer Bruno  
Willener Werner  
Zimmermann Alexander

## Zürich-Oberland

Bodmer Eduard  
Buchmann Markus  
Buob Ursula  
Lanz Alfred  
Lehnerr Martin  
Luminati Marco  
Maurer Roland  
Müller Peter  
Thoma Peter

## Belchen-Baselbiet

Brogli Agnes  
Bühler Josef Martin  
Felix Urs  
Hartmann Daniel  
Surer Heinz

## Emmental/Oberaargau

Christen Markus  
Iseli Peter  
Krauer Karl  
Mischler Hansruedi  
Reber Ulrich  
Salzmann Andreas  
Steffen Andreas  
Trümpler Hans  
Wüthrich Hansrudolf

## Jubilé de 50 ans 2007

### Genève

Bussard Louis-Henri

### Morges-La-Côte

Chuard Michel

### Neuchâtel

Fauguel Jacky

### Beider Basel

Herzig Jean

### Berner Oberland

Knutti Peter

### Morges-La-Côte

Maillard Frida

### Bern

Messerli Hansrudolf  
Riesen Hans

### Vieux Comté

Millasson Gérard

### Valais-Plaine du Rhône

Rosset Daniel

## *Nos collaborateurs au secrétariat général*

---



*Walter Marti, Aline Contesse, Ruth Piras, Hanspeter Steiner, Marylaure Volery, Katharina Wyrsh, David Piras, Marina Gjorgjievski, Sepp Bamert, Emmanuel Neuhaus*

## *Comité exécutif*

---



*Hanspeter Jakob, Bernard Stähli (Président central), Ewald Nehlig, Peter Berger (Vice-président), Markus Odermatt*

## CHAPITRE I

Dénomination, siège, durée, but

### Article 1

Sous le nom «Les Routiers Suisses» (Schweizer Berufsfahrer), il a été constitué en 1957 une Association corporativement organisée, politiquement et confessionnellement neutre, sans but lucratif, régie par les présents statuts et les dispositions des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

### Article 2

Le siège central de l'Association se trouve à Echantens, au domicile de son Secrétariat général.

### Article 3

La durée de l'Association n'est pas limitée.

### Article 4

Buts de l'Association:

- La défense des intérêts des chauffeurs professionnels et du transport routier.
- L'encouragement de la camaraderie et l'entraide réciproque entre les membres.
- Le développement de la formation professionnelle de base et de la formation complémentaire pour les chauffeurs professionnels.
- Le développement de la sécurité du trafic.
- L'offre de prestations de services aux membres.

## CHAPITRE II

Membres de l'association

### Article 5

L'association se compose de:

- Membres actifs
  - Chauffeurs professionnels en possession du permis poids lourd ou d'autres catégories à condition que les transports soient effectués professionnellement.
  - Indépendants.
  - Apprentis chauffeurs poids lourd.
- Membres passifs
  - Amis.
  - Amis commerçants.
  - Relais (propriétaires, tenanciers ou gérants de restauroutes, restaurant ou hôtels).
- Membres d'honneur
- Seniors  
(Membres qui sont sociétaires des Routiers Suisses depuis au moins quinze ans et qui ont 65 ans ou plus).

Les membres sont rattachés à la section de leur lieu de domicile. Ils seront représentés auprès de l'association centrale par les délégués élus par cette section.

### Article 6

Les membres s'acquittent d'une finance d'entrée unique et d'une cotisation annuelle auprès de l'Association. L'Association est autorisée à refuser une candidature sans indication de motifs. Les membres d'honneur n'ont pas de cotisation à payer.

### Article 7

Perdent la qualité de membres de l'Association:

1. les membres qui ont donné leur démission par une lettre personnelle adressée recommandée, au Secrétariat général avant le 30 septembre pour la fin de l'année civile.
2. Les membres qui ont été exclus à la suite d'une décision prise par le Comité central ou par le Comité exécutif.

### Article 8

Les membres n'encourent aucune responsabilité personnelle quant aux engagements pris par l'Association. L'Association n'est responsable qu'à concurrence de ses biens.

## CHAPITRE III

Organes de l'Association

### Article 9

Les organes de l'Association sont:

- l'Assemblée des délégués
- le Comité central
- le Comité exécutif
- le Secrétariat général
- les Sections
- la Commission de gestion
- la Commission de circulation
- la Commission de formation professionnelle
- l'Organe de contrôle

L'Assemblée des délégués

### Article 10

L'Assemblée des délégués se compose des délégués des sections, du Comité central ainsi que des membres des commissions; ces dernières doivent être désignées dans le chapitre des organes officiels.

Chaque section a le droit de se faire représenter par un délégué au moins. Lorsque le territoire de la section compte plus de 200 membres, la section a droit à un membre supplémentaire par tranche ou fraction de tranche de 200 membres supplémentaires sur la base de l'effectif des membres du territoire de la section au 31 décembre de l'année précédente.

La délégation de chaque section comprend au minimum deux tiers des membres actifs de l'Association. Tous les délégués doivent être membre de l'association des Routiers Suisses.

Chaque section choisit les délégués parmi les membres de l'association centrale dans le territoire de la section. Tous les membres de l'association centrale domiciliés sur le territoire de la section ont droit le de vote.

Chaque délégation de sections comprend au moins un membre de son comité.

S'il n'y a pas de section avec des structures opérationnelles sur un territoire donné, c'est à l'association centrale d'organiser des votations statutaires.

Les membres du Comité central et de la Commission de gestion ne prennent pas part à la votation qui consiste à donner décharge.

### Article 11

Compétences

L'Assemblée des délégués est l'organe suprême de l'Association. L'Assemblée des délégués ordinaire a les compétences suivantes:

- Elire les membres du Comité exécutif.
- Elire les Commissions qui font partie des organes officiels de l'Association et leur président.
- Désigner l'organe de contrôle.
- Nommer les membres d'honneur.
- Contrôler la gestion administrative du Comité central, du Comité exécutif et des commissions.
- Donner décharge au Comité central, au Comité exécutif et aux Commissions.
- Etablir le montant des cotisations annuelles et de la finance d'entrée.
- Etablir les principes de base et les objectifs de l'Association.
- Réviser les statuts.
- Prendre les décisions au sujet des propositions individuelles des sections concernant les statuts et les objectifs de l'Association.

### Article 12

Organisation

#### a) Convocation

L'Assemblée des délégués a lieu tous les deux ans, généralement au printemps. Les délégués seront convoqués à l'Assemblée des délégués au moins huit semaines à l'avance.

Les sections peuvent, jusqu'à six semaines avant la date de l'Assemblée des délégués, remettre leurs requêtes écrites et motivées au Secrétariat général. L'ordre du jour de l'Assemblée des délégués sera envoyé aux délégués, au plus tard quatre semaines avant la date de l'assemblée.

#### b) Assemblée extraordinaire des délégués

La convocation d'une assemblée extraordinaire des délégués doit être faite lorsqu'au moins un cinquième des délégués, la majorité du Comité central ou tous les membres de la Commission de gestion la demandent par écrit en indiquant le motif.

Dans un tel cas, l'Assemblée des délégués doit se tenir dans un délai de 60 jours.

#### c) Ordre du jour

L'ordre du jour de l'Assemblée des délégués est arrêté par le Comité central. Sauf décision contraire et unanime de l'Assemblée des délégués, seuls les objets figurant à l'ordre du jour peuvent être valablement discutés et donner lieu à une décision.

#### d) Débats

L'Assemblée des délégués est présidée par le président ou par le vice-président. Le Secrétariat général est chargé de la tenue du procès-verbal.

#### e) Votations et élections

Les votations ont lieu à la majorité absolue de toutes les voix des personnes présentes à l'Assemblée ayant le droit de vote. Lors d'un deuxième tour, on appliquera la majorité relative. Les élections et les votations ont lieu à main levée sauf si un cinquième au moins des membres qui ont le droit de vote demandent le scrutin secret avant l'élection ou la votation.

#### f) Compte rendu

Le compte rendu de l'Assemblée des délégués sera publié dans le journal de l'Association.

#### g) Frais

Les frais de déplacement des délégués sont à la charge des sections.

Le Comité central

### Article 13

Composition

Le comité central se compose d'un représentant de chaque territoire de section, du Comité exécutif ainsi que des Présidents de chacune des Commissions permanentes.

Les représentants des sections ainsi que leurs remplaçants sont élus lors de l'assemblée générale de leur section pour une période de deux ans et doivent appartenir au comité de leur section. Les votants doivent figurer parmi les membres de l'association sur le territoire de la section.

Ils ne peuvent pas se faire remplacer par quelqu'un d'autre.

## Article 14

### Compétences

Le Comité central a les compétences suivantes:

- Nommer les commissions spéciales (temporaires) ainsi que leurs présidents.
- Approuver le budget.
- Approuver les comptes annuels.
- Prendre les décisions quant aux propositions individuelles des sections ne concernant ni les statuts ni les buts de l'Association.
- Déterminer les territoires des sections
- Elaborer et réviser les règlements.
- Convoquer l'Assemblée des délégués et établir l'ordre du jour de cette séance.
- Décider l'exclusion des membres pour des raisons qui ne sont pas en relation avec le non-paiement de la cotisation annuelle. La décision d'exclusion ne peut en aucun cas faire l'objet d'une procédure judiciaire.
- Décider des dépenses jusqu'à un montant de CHF 200 000.-
- Contrôler l'activité du Comité exécutif et proposer à l'Assemblée des délégués de donner décharge.

## Article 15

### Organisation

#### a) Convocation

Le Comité central siège aussi souvent que cela est nécessaire mais au minimum deux fois par année. Les membres sont toujours convoqués par écrit.

#### b) Ordre du jour

L'ordre du jour de la séance du Comité central est établi par le Comité exécutif en collaboration avec le Secrétaire général.

#### c) Débats

La séance du Comité central est présidée par le président central ou le vice-président. Le Secrétaire général est chargé de la tenue du procès-verbal de la séance du Comité central.

#### d) Décisions

Les votations ont lieu à la majorité absolue de toutes les voix des personnes présentes à l'Assemblée ayant le droit de vote. Lors d'un deuxième tour, on appliquera la majorité relative. Les élections et les votations ont lieu à main levée sauf si un cinquième au moins des membres qui ont le droit de vote demandent le scrutin secret avant l'élection ou la votation.

#### e) Compte rendu

Les sections reçoivent le procès-verbal des séances du Comité central.

#### f) Frais

Les frais de déplacement des membres du Comité central sont à la charge de l'Association.

Le Comité exécutif

## Article 16

### Composition

Le Comité exécutif se compose de 5 membres, dont le président central et le vice-président.

Quatre des membres au moins doivent être des membres actifs de l'Association. Ils sont nommés pour une durée de quatre ans et sont rééligibles. Les membres du Comité exécutif ne peuvent pas assumer des responsabilités au sein d'une association ou d'une société poursuivant des buts similaires à ceux des Routiers Suisses à l'exception des associations ou sociétés auprès desquelles notre Association est représentée.

Chaque région linguistique est représentée équitablement au Comité exécutif.

## Article 17

### Compétences et devoirs

Le comité exécutif gère les affaires de l'Association et défend ses intérêts. Ses attributs sont notamment:

- Représenter l'Association auprès des tiers et des autorités.
- Déterminer les tâches, droits et devoirs du secrétariat général.
- Nommer le Secrétaire général et approuver son cahier des charges.
- Nommer le rédacteur responsable et approuver son cahier des charges.
- Représenter l'Association auprès des tiers et des autorités.
- Charger le secrétariat général de l'exécution de ses décisions et de la liquidation des affaires courantes.
- Déterminer la conception et l'orientation de l'Association, ainsi que la revue SWISS CAMION et approuver le contrat avec l'imprimerie.
- Approuver des contrats avec des partenaires commerciaux, qui touchent les intérêts d'une grande partie de nos membres et qui peuvent influencer le développement de l'avenir de l'association.
- Gérer la fortune de l'Association.
- S'occuper de l'élaboration du budget.
- Elaborer les règlements des commissions spéciales.
- Statuer sur les demandes d'admissions.
- Décider de l'exclusion d'un membre pour non-paiement de la cotisation.
- Préparer les séances du Comité central et en établir l'ordre du jour.
- Décider des dépenses jusqu'à CHF 50 000.-
- Le comité exécutif peut déléguer des charges et compétences au Secrétaire général.

## Article 18

### Organisation

#### a) Convocation

Le Comité exécutif siège aussi souvent que cela est nécessaire. Les séances sont convoquées par le Président central, le Secrétaire général ou à la demande de la majorité de ses membres.

#### b) Débats

La séance du Comité exécutif est présidée par le Président central ou le vice-président. Le secrétariat général est chargé de la tenue du procès-verbal.

#### c) Compte rendu

Les membres du Comité central reçoivent le procès-verbal des séances du Comité exécutif.

#### d) Frais

Les frais des membres du Comité exécutif sont à la charge de l'Association.

Le Secrétaire général

## Article 19

L'Association dispose d'un secrétariat général.

Le secrétariat général règle les affaires courantes de l'association et veille à mettre en œuvre les décisions du comité central et du comité exécutif.

Le Comité exécutif détermine les droits et devoirs du secrétariat général. Le Secrétaire général est nommé par le Comité exécutif.

## Article 20

Le Secrétaire général est responsable de la bonne marche du secrétariat général.

Le secrétaire général détermine le cahier des charges des collaborateurs du secrétariat général et de la rédaction. L'engagement des collaborateurs est fait par le Secrétaire général et le Président central.

Le Secrétariat général est responsable de la tenue de la comptabilité, de la gestion des membres ainsi que de la liquidation des affaires courantes qui lui ont été confiées par l'Assemblée des délégués, le Comité central, le Comité exécutif ou par les Commissions.

Les Sections

## Article 21

Le comité central définit les territoires des sections. Les tâches des sections sont de protéger les intérêts des membres dans les zones géographiques correspondantes, de maintenir le contact entre et parmi les membres et de maintenir les structures démocratiques de l'association.

De leur côté, les sections sont constituées en sociétés au sens des dispositions des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elles disposent de leurs statuts qui, par contre, ne peuvent pas être en contradiction avec les statuts de l'association centrale. Les sections soumettent leurs statuts et toutes les modifications s'y rapportant à l'approbation du Comité exécutif.

Les coordonnées des membres sont transmises par l'association centrale aux sections en question. Les sections invitent à leur assemblée générale annuelle les membres de l'association centrale domiciliés sur le territoire de la section à l'élection du membre du comité central ainsi que pour l'élection du délégué de l'assemblée des délégués de l'association.

Si certains aspects de la collaboration entre les sections et l'association centrale ne sont pas réglés par les présents statuts, les organes de l'association centrale peuvent édicter des règlements spécifiques pour préciser les modalités de ces collaborations.

Les sections reçoivent de la caisse de l'association une rétrocession dont le montant est fixé par le comité central.

Les Commissions

## Article 22

### Composition

Le nombre des membres d'une commission n'est pas à définir. Il doit être d'au moins 3 personnes.

La Commission de gestion

## Article 23

La Commission de gestion vérifie les comptes de l'Association et présente un rapport chaque année au Comité central et tous les deux ans à l'Assemblée des délégués. Elle doit être appelée par le Comité exécutif à collaborer à l'élaboration du budget.

Les membres de la Commission de gestion ont accès à tous les documents comptables. Les membres de cette commission peuvent être délégués aux séances du Comité exécutif en qualité d'observateurs. Le président de la Commission de gestion peut participer aux séances du Comité exécutif. Les membres de la Commission de gestion ne doivent pas être membre d'une autre commission considérée comme organe officiel. Les membres de la commission de gestion sont élus pour quatre ans et sont rééligibles.

La Commission de circulation

#### **Article 24**

La commission de circulation a pour but et pour objet d'apporter sa contribution à l'amélioration de la circulation routière. Ses compétences sont déterminées dans un règlement spécial.

La Commission de circulation siège avec la Commission de formation professionnelle selon l'article 25. La Commission de circulation est convoquée par le président si cela lui semble nécessaire. Le président de la Commission de formation professionnelle est en même temps président de la Commission de circulation. Les membres de la commission de circulation sont élus pour deux ans et sont rééligibles.

La Commission de formation professionnelle

#### **Article 25**

La Commission de formation professionnelle a pour but de promouvoir la formation complémentaire. Les membres de la commission de formation professionnelle sont élus pour deux ans et sont rééligibles.

L'organe de contrôle

#### **Article 26**

Un bureau fiduciaire est approuvé par l'Assemblée des délégués et fait office d'organe de contrôle.

### **CHAPITRE IV**

Le journal de l'association

#### **Article 27**

L'Association publie régulièrement un journal sous le nom de SWISS CAMION, donnant toutes informations au sujet de l'activité de l'Association et de tous les autres thèmes qui ne sont pas en contradiction avec ses objectifs.

### **CHAPITRE V**

Ressources de l'Association

#### **Article 28**

Les moyens financiers et la fortune de l'Association proviennent:

- des finances d'entrée;
- des cotisations des membres;
- de subventions;
- de dons et legs;
- d'autres ressources.

### **CHAPITRE VI**

Engagement de l'Association

#### **Article 29**

L'Association est engagée par la signature collective du Président ou du vice-président avec celle du Secrétaire général.

### **CHAPITRE VII**

Litiges

#### **Article 30**

Pour tout litige entre l'Association d'une part et les sections, ou les membres, le for juridique est à Lausanne.

### **CHAPITRE VIII**

Dispositions finales

#### **Article 31**

Modification des statuts

Les propositions de modification des statuts de l'Association doivent être adressées par écrit par les sections à l'attention du Secrétariat général à l'intention de l'Assemblée des délégués. Dans ce cas, les dispositions de l'article 12, alinéa a) de ces statuts sont applicables.

#### **Article 32**

Dissolution de l'Association

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée qu'en vertu d'une décision prise par l'Assemblée des délégués à la majorité des trois quarts des voix de tous les délégués de toutes les sections. Si la dissolution de l'Association a été décidée, elle doit être ratifiée – après que cette décision ait été soumise à tous les membres de l'Association – par une consultation de la base organisée par les sections.

Dans le cas d'une liquidation, l'organe de contrôle est maintenu. L'organe de contrôle est chargé de convoquer une assemblée de liquidation qui sera composée des mêmes membres que la dernière Assemblée des délégués. Un rapport lui sera présenté sur la base duquel l'assemblée de liquidation doit prendre une décision quant à l'affectation de l'éventuel solde actif.

En cas de dissolution de l'Association, l'Assemblée des délégués décide à la majorité des deux tiers des personnes ayant le droit de vote du mode de liquidation et de l'utilisation de la fortune de l'Association. Un solde actif de la fortune de l'Association ne peut être, en aucun cas, réparti entre les membres

#### **Article 33**

L'Année commerciale

L'année commerciale débute le 1er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **Article 34**

Ces statuts entrent en vigueur le 26 avril 2008. Ils remplacent les statuts adoptés le 27 avril 2002 ainsi que toutes les modifications ultérieures.

Bernard Stähli

Président Central

David Piras

Secrétaire général

# Adresses des Sections

Section	Président	Adresse de section		
<b>Aargau</b>	Karl Müller	Hauptstrasse 81	5742 Kölliken	062 723 45 22
	Sektion Aargau	Postfach 94	5742 Kölliken	
<b>Alpes Vaudoises-Chablais</b>	Philippe Morier	L'Arlésienne	1863 Le Sépey	024 491 17 10
	Eric Mottier	La Palaz	1660 Château-d'Oex	026 924 53 81
<b>Beider Basel</b>	Astrid Dasen	Holderstrasse 15	4057 Basel	061 631 07 09
	Sektion Beider Basel	Postfach 641	4127 Birsfelden	
<b>Belchen-Baselbiet</b>	Peter Johner	Hinterhofstrasse 11	4436 Liedertswil	061 961 99 18
	Sektion Belchen Baselbiet	Postfach 163	4414 Füllinsdorf	
<b>Bern</b>	Rudolf Pulfer	Neuhaus	3155 Helgisried	031 809 20 42
<b>Berner Oberland</b>	Franz Christ	Im Moos 5	3800 Interlaken	033 821 11 88
	Anita Wehrli-Schenk	Eichenweg 6	3627 Heimberg	033 438 07 03
<b>Bienne-Seeland</b>	Karin Jaberg	Murtenstrasse 24	3270 Aarberg	032 392 50 66
	Sektion Biel Seeland	Postfach 961	2501 Biel/Bienne	
<b>Dents-du-Midi</b>	Yvan Vouilloz	Route des Raffineries 32	1893 Muraz (Collombey)	024 472 72 64
	Cendrine Posse	Rte de Crébella 80, Case Postale 68,	1895 Vionnaz	024 481 25 77
<b>Emmental/Oberaargau</b>	Adrian Treuthardt	Juraweg 9	3425 Koppigen	034 413 06 41
	Ruth Stucki	Gründeweg 16	3422 Kirchberg BE	034 445 11 78
<b>Fribourg</b>	Anton Perler	Rte de l'Ecole 8	1785 Cressier	
	Les Routiers Suisses	Case postale 1299	1700 Fribourg	
<b>Fürstentum Liechtenstein</b>	Philipp Kind	Fallsbretsch 13	9487 Gamprin-Bendern	00423 373 73 45
	Sektion Fürstentum Liechtenstein	Postfach 5	9487 Gamprin-Bendern	
<b>Genève</b>	Gildo Reis-Escobedo	Rue de Lausanne 38	1201 Genève	
<b>Glarus</b>	Daniel Gehrig	Bachdörfli 26	8752 Näfels	055 612 15 21
	Sektion Glarus	Postfach 112	8752 Näfels	
<b>Graubünden</b>	Waldomir Albin	Via Caguils 32	7013 Domat/Ems	081 630 39 67
	Peter Fohmann	Tersierstrasse 201L	7220 Schiers	081 328 16 70
<b>Jura</b>	Frédéric Frésard	Le Peu-Péquignot 30	2340 Le Noirmont	032 953 29 87
	Odile Adatte	Rte de Fontenais 27	2900 Porrentruy	032 462 29 27
<b>La Broye</b>	Philippe Ruchat	Ch. du Grabe 12 A	1543 Grandcour	026 677 35 22
<b>Lausanne-Riviera</b>	Bernard Nicolet	Laliforcha 20	1372 Bavois	024 441 27 18
	Section Lausanne-Riviera	Case postale 1032	1001 Lausanne	
<b>Luzern</b>	Veronika Näf	Eybachallee 3	6207 Nottwil	041 937 13 49
	Franz Trüssel	Voltastrasse 14	6005 Luzern	041 534 17 69
<b>Morges-La-Côte</b>	René Métral	Grosse-Pierre 8	1110 Morges	021 801 46 17
<b>Neuchâtel</b>	Yann Bettex	Charbonnière 11	2065 Savagnier	
	Marc-Olivier Wingeier	Rafour 3	2024 St-Aubin NE	
<b>Nidwalden</b>	Alois Mathis	Am Saumweg 21	6370 Stans	041 610 11 25
	Niklaus Durrer	Gotthardlistrasse 4	6372 Ennetmoos	
<b>Nord Vaudois</b>	Frédéric Simone	Chemin Ruz-d'Agiez 5	1350 Orbe	024 441 22 35
<b>Oberwallis</b>	Remo Sewer	Feithierenstrasse 2	3952 Susten	
<b>Obwalden</b>	Josef Enz	Gehri	6074 Giswil	041 675 24 76
	Sektion Obwalden	Postfach 833	6060 Sarnen 2	
<b>Säntis</b>	Franz Inauen	Hirschengasse 4	9050 Appenzell	071 794 14 57
	Mathias Eugster	Bachwiesenstrasse 26	9554 Tägerschen	071 917 25 05
<b>Schaffhausen</b>	Peter Schweizer	Dorfstrasse 67	8484 Weisslingen	052/384/18/90
	Sektion Schaffhausen-Nordostschweiz	Postfach 169	8405 Winterthur	
<b>Schwyz</b>	Walter Suter	Gotthardstrasse 175	6438 Ibach	041 810 02 62
	Urs Achermann	Schmittenmattstrasse 20	6430 Schwyz	041 811 82 17
<b>Simmental-Saanenland</b>	Thomas Knutti	Mattenstalden	3764 Weissenburg	
	Sektion Simmental-Saanenland	Postfach 353	3770 Zweisimmen	
<b>Solothurn</b>	André Ryser	Schänzlistrasse 19	2545 Selzach	032 641 32 65
	Sektion Solothurn	Postfach 221	2545 Selzach	032 641 32 65
<b>St. Galler Oberl.-Rheintal</b>	Daniela Schadegg	Chelen 4	9466 Sennwald	
	Sektion SG Oberland-Rheintal	Postfach	9471 Buchs SG 1	
<b>Tessin</b>	Vakant			
<b>Thurgau</b>	Kurt Holinger	Schulstrasse 27	8362 Balterswil	071 971 20 19
	Isabelle Hess	Feldhof 1	8561 Ottoberg	071 622 37 76
<b>Uri</b>	Stefan Gisler	Klausenstrasse 139	6463 Bürglen UR	041 870 89 88
<b>Valais-Plaine du Rhône</b>	Peter Steffens	Rte de Ridde 115	1950 Sion	027 203 33 45
<b>Vieux Comté</b>	Georges Risse	Le Stoutz 75	1634 La Roche FR	026 413 35 02
	Marinette Maillard	champ Magnin 6	1627 Vaulruz	026 912 21 62
<b>Zug</b>	Martin Schönbächler	Lidostrasse 15, Postfach 556	6314 Unterägeri	041 750 95 63
	Sektion Zug	Postfach 1004	6301 Zug	
<b>Zürich</b>	Josef Banz	Bodenackerstrasse 26	8112 Otelfingen	044 844 46 20
	Sektion Zürich	Bodenackerstrasse 26	8112 Otelfingen	
<b>Zürich-Oberland</b>	Louis Good	Rütistrasse 18, Postfach 365	8634 Hombrechtikon	055 244 49 30
	Sektion Zürich Oberland	Postfach 365	8634 Hombrechtikon	

Secrétariat général

Les Routiers Suisses

Route de la Chocolatière 26

1026 Echandens

Tél. 021 706 20 00

Fax 021 706 20 09

[info@routiers.ch](mailto:info@routiers.ch)

SWISS CAMION

SWISS CAMION

Route de la Chocolatière 26

1026 Echandens

Tél. 021 706 20 00

Fax 021 706 20 09

[swisscamion@routiers.ch](mailto:swisscamion@routiers.ch)

